

**GROUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « JARDIN » — Séance du 06 avril 2007**

Présidence

Monsieur Yves CONTASSOT

Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Environnement, de la Propreté, des Espaces Verts et du traitement des Déchets

Participants

Monsieur Thierry LE ROY

Garant de la concertation

Monsieur Alain LE GARREC

Conseiller de Paris

Groupement SEURA

Monsieur David MANGIN

Monsieur Philippe RAGUIN

Conseil de quartier St Germain l'Auxerrois

Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

Associations "Curiositas"

Monsieur Sylvain PERROT

Association « Les Jardiniers du 4^{ème} »

Monsieur Guy DEPROIT

Association « Les Verts Ile de France »

Madame Gisèle CHALEYAT

Association « Paris des Halles »

Monsieur Olivier PERAY

Association « Vivre dans le quartier des Halles – Montorgueil – Montmartre – St Eustache »

Madame Françoise THOMAS

Association « Vivre le Marais »

Madame Isabelle THOMAS-LE-DORE

Conseil Syndical 51/53 rue Saint Sauveur

Monsieur Aron MIZRAHI

EPPUR

Madame Camille GARDESSE

Union Départementale 75 CFE-CGC

Monsieur Paul GROS

EHESS – Atelier Anthropologie Villes et Architecture

Madame Antonella DI TRAM

Cabinet de M. Yves CONTASSOT

Madame Sylvie LAURENT-BEGIN

Madame Alice LEROY

Cabinet de M. Jean-Pierre CAFFET

Monsieur Renaud PAQUE

Cabinet du Maire de Paris

Monsieur Claude PRALIAUD

Ville de Paris/ Direction de l'urbanisme

Madame Catherine BARBÉ

Monsieur François BODET

COTEBA

Monsieur Stéphane CZERWINSKI

Ville de Paris/ DPJEV – SPA

Monsieur Christian DAUNAT

Monsieur Thierry PHILIPP

[En raison de problèmes pratiques, l'introduction du GTT réalisée par Monsieur Yves Contassot n'a pas été enregistrée. Monsieur Contassot a salué l'ensemble des participants avant de donner la parole au Garant de la concertation Monsieur Thierry LE ROY.]

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION :

Le document rédigé par la Ville était attendu dans toute la mesure où il faisait apparaître, autant qu'il est nécessaire, l'état de la réflexion du maître d'ouvrage, car ce n'est pas un texte du maître d'œuvre, mais bien du maître d'ouvrage.

Pour ce que j'en sais, ce texte a été établi par la Ville dans son entier, c'est-à-dire après concertation entre les responsables au sein de la Ville de l'ensemble du projet, pas seulement de l'Adjoint chargé du Jardin.

Donc, il fallait le prendre très au sérieux, même si sur certains points, et c'est heureux, il n'était pas exactement identique à ce que la ville aurait dit un an avant, ou ce qu'elle avait dit trois ans avant, quand les objectifs de l'opération avaient été fixés. Il fallait vraiment le prendre au sérieux, ce texte appelait une réaction et il fallait y réagir.

Dans cette réaction, il y aura bien sûr des désaccords, des demandes d'éclaircissements, car on peut le lire en y trouvant des ambiguïtés. Et je pense que certaines associations y voient des ambiguïtés. Donc, c'est tout à fait destiné à cela.

Il est important de réagir sur ce texte. Je crois qu'il le faut le garder à notre ordre du jour d'aujourd'hui, et essayer d'aller aussi loin que possible dans sa discussion. Je répète ce que j'ai déjà dit.

M. YVES CONTASSOT, ADJOINT AU MAIRE DE PARIS CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROPRIÉTÉ, DES ESPACES VERTS ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Je vous propose d'entrer immédiatement dans le vif du sujet et je ne vais pas paraphraser le texte. Je pense que chacun l'a et a eu le temps de le lire. J'ai plutôt envie de vous demander directement vos réactions, vos questions éventuellement, vos demandes d'éclaircissement ou de précisions pour que l'on soit dans le cœur du débat, et non pas que l'on repasse du temps à se réexpliquer le texte.

M. OLIVIER PÉRAY, ASSOCIATION PARIS DES HALLES :

Je veux bien commencer par une remarque préliminaire. On se sent un peu embêté. Évidemment, il y a eu une réunion inter-associative qui a regroupé un certain nombre d'associations, peu si l'on regarde bien, et je le dis ici. En réalité, peu d'associations, c'est-à-dire si l'on voit les gens fondamentalement différents, ce qui ne veut pas dire grand-chose.

C'est toujours la même chose, l'abstention se confond avec la pêche à la ligne. Aujourd'hui, comme c'est la veille des vacances, plein de gens ne sont pas là et donc les gens qui ont appelé à ne pas venir à cette réunion diront qu'ils ont gagné une grande victoire car il n'y a personne. Excusez-moi, je voulais dire qu'on n'est pas très nombreux !

M. YVES CONTASSOT :

En nombre d'associations, je ne suis pas sûr qu'il y en ait plus ou moins que lundi.

(DANS LA SALLE : Il y en a sûrement plus).

M. OLIVIER PÉRAY :

Le but consistait surtout à dire pourquoi nous avons décidé de participer, et non pas à se dissocier du mouvement de la réunion inter-associative. C'est important de le dire, car sur certains points nous sommes d'accord avec ce qui s'y dit de temps en temps, pas toujours, car nous avons tous des dissensions.

Ce n'est pas pour se dissocier du mouvement de fond, mais plus sur la forme. Nous trouvons que toutes les réunions proposées par la Ville s'inscrivent dans la démocratie participative, et qu'il est important de les encourager.

Il est important d'être là pour affirmer que nous avons envie de cette démocratie et envie de participer aux projets d'aménagement, d'y souscrire ou de les critiquer, mais en tout cas d'y être. C'est très important.

Il est vrai que sur la réponse faite par la Ville, nous trouvons que pour avoir réuni beaucoup de gens, c'est-à-dire la Direction de l'Urbanisme, la Direction des Parcs et Jardins, le Cabinet de M. DELANOË, Catherine BARBÉ et peut-être l'équipe SEURA aussi, et d'avoir réussi à faire un texte qui réunisse 5 ou 6 tendances en aussi peu de temps, ce n'est pas mal.

Honnêtement, je m'attendais à 3 pages et il y en a 15 qui sont denses et touffues.

Nous avons eu un peu le temps de le lire, mais cela demande un temps de réflexion car tout d'un coup vous nous avez balancé quelque chose d'important.

Je trouve qu'il y a un vrai travail. La réponse n'est pas « trop peu », comme le disait Thierry LE ROY précédemment, mais c'est parfois pour nous, de notre point de vue, mal car nous ne sommes pas forcément d'accord avec ce qui est dit. Et c'est normal, c'est le principe de la démocratie. Cela ne veut pas dire que nous considérons qu'il n'y a pas de réponse.

Il y a certaines choses sur lesquelles la réponse passe à côté, bien évidemment il y a des aménagements, mais en tout cas, il faut louer ce vrai travail. Cette réponse à un questionnaire à un moment donné a été apportée. La Ville assume ses décisions et le dit clairement noir sur blanc.

Donc, je trouvais qu'il fallait être là pour marquer ce coup-là. Nous avons posé des questions et insisté pour avoir des réponses. Il y a des réponses. D'une certaine façon, nous adressons des remerciements, cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord.

On verra par la suite que nous avons des choses à dire.

J'aborde le débat pour soulever un grand malentendu, et c'est une interprétation personnelle, sur ce qu'a été la concertation à propos de ce Jardin.

La dernière fois, quand Catherine BARBÉ a pris la parole pour indiquer ce qu'avait été la concertation, et qu'en fait la concertation était déjà pratiquement terminée au moment où M. DELANOË avait dit devant le Conseil de Paris : « Nous prenons la décision que ce sera le projet Mangin ». Là, j'ai compris quelque chose et que nous nous étions fourvoyés.

D'un autre côté, nous avons été encouragés dans cette fausse piste. A un moment donné, un certain nombre de personnes nous ont dit que rien n'était acté, tout pouvait encore être décidé, on pouvait encore tout discuter.

En fait, ce n'était pas vrai, c'est-à-dire que tout ne pouvait pas être discuté, en particulier le dessin de David MANGIN et de l'équipe SEURA qui, lui, avait été d'une certaine façon acté d'après la maquette et les plans qui avaient été présentés au Conseil de Paris.

Donc, là, il y a eu un malentendu entre nous. Celui-ci génère aujourd'hui des tensions. Certains estiment que le cahier des charges n'a pas été discuté, la programmation n'a pas été faite, on n'en a pas parlé.

En fait, je me suis rendu tout d'un coup compte à la dernière séance que l'on avait deux ans de retard par rapport à cela. Mais, encore une fois, peut-être de peur de braver notre mécontentement, on a préféré nous dire que tout était discutable, que l'on pouvait tout discuter, que l'on allait tout négocier ensemble.

Premier boulet, nous avons vu arriver le plan du jardin en juin de l'année dernière. Subitement, nous nous sommes rendus compte qu'il n'y avait effectivement pas une grosse différence et que cela n'avait pas été discuté.

On s'est ému et à chaque fois, on s'est rendu compte que très peu de choses étaient discutables. Aujourd'hui, on se trouve à un moment où les marges de manœuvre sont assez réduites.

Nous ne sommes pas très contents de cela, mais je pense qu'il faut maintenant l'acter. La Ville a décidé quelque chose, appuyé sur une décision démocratique du Conseil de Paris. C'est peut-être un problème de dire qu'il faut tout rayer d'un trait de plume et tout recommencer à zéro. Peut-être que beaucoup d'argent a été dépensé dans cette affaire.

Il y a peut-être eu une erreur de faite, et il faut peut-être la critiquer. En tout cas, je pense qu'il fallait être là aujourd'hui.

Deuxième chose que je voulais remarquer, et ensuite je laisserai la parole à mes amis. Je trouve que vous avez fait un tour de force dans ce texte absolument extraordinaire, à savoir ne pas parler de ce qui a fait le plus débat pendant deux ans, et à tort peut-être (et personnellement je regrette que l'on ait parlé que de cela) : le jardin Lalanne. Ce mot n'est pas prononcé une seule fois dans le texte. Je trouve que c'est un tour de force absolument remarquable. Je ne sais pas si vous ne l'avez pas fait exprès, mais en tout cas c'est très bien.

On comprend tout à fait au cours du texte qu'il n'y a plus de jardin Lalanne. On parle des jeux d'eau, que l'on situe. En lisant très bien le texte, on s'aperçoit que c'est définitivement rayé de la carte, mais c'est quand même fort de ne pas avoir prononcé le mot « Lalanne », alors que le mot « René Cassin », qui soulève bien des polémiques, a été prononcé.

Je m'arrête là, car c'est déjà trop long. Merci.

M. YVES CONTASSOT :

Quelques mots de réponse, sur le quiproquo, j'ai quand même la conviction que certains ou certaines n'ont pas forcément cru ce que j'ai dit lors de la première réunion sur le Jardin Lalanne.

J'ai dit qu'il y avait quelques arbitrages qui avaient été rendus, et peut-être que certains ont cru que je disais ainsi, et que ce n'était pas vrai qu'on pourrait tout refaire.

Je rappelle que cela a soulevé suffisamment de polémique. On ne parle pas de rien, mais d'un schéma. Il y a eu des choses, des arbitrages, y compris sur le jardin Lalanne. Je l'ai dit dès la première réunion, cela a été suffisamment critiqué et repris : « si cela est décidé, il n'y a plus de concertation possible ». La concertation n'a pas forcément lieu en tirant un trait de plume sur une décision du Conseil de Paris, car il y a quand même une légitimité démocratique, quand le Conseil de Paris prend une décision.

Je pense que ce fut l'un des quiproquos, et peut-être y a-t-il eu ici ou là des déclarations qui ont pu laisser entendre que tout était révisable, mais en même temps, les réunions ont montré que l'on avançait et que l'on n'était pas dans l'immobilisme.

Ce texte ouvre aussi assez nettement un certain nombre de champs où l'on voit bien que les choses ne sont pas complètement figées. Il y a quand même des marges de discussion, mais dans le cadre d'un projet global et cohérent, et pas pour refaire un nouveau concours.

Ce texte ne vise pas à être un nouveau cahier des charges pour un nouveau concours. C'est le résultat d'un travail assez conséquent des équipes de la mairie de Paris pour indiquer ce qui a déjà été fait, dans quel contexte cela s'inscrit, la cohérence d'ensemble mais aussi les points sur lesquels on peut discuter très ouvertement.

On le sait bien, y compris sur les jeux, on aura encore à rediscuter dans quelques semaines, mais il n'y a pas que cela. Je tiens à le préciser tout de suite.

Qui veut s'exprimer ?

MME ISABELLE THOMAS-LE-DORE, ASSOCIATION « VIVRE LE MARAIS » :

Je ne comptais pas être là, car je trouvais l'atmosphère tellement irrespirable aux réunions précédentes, que c'est moi qui ai décidé de boycotter les réunions. Sachant que cette réunion avait été boycottée, j'ai donc décidé de venir.

Ce n'est pas par pur esprit de contradiction, c'est parce que, effectivement, je pense que la ville a fait un bel effort d'explication. La position de notre association est de respecter d'abord le maître d'ouvrage élu, ensuite le maître d'œuvre choisi de manière démocratique par le maître d'ouvrage. Ensuite, nous espérons des amendements.

Pour être brève, les principaux amendements sont :

L'encaissement de Ste Eustache.

J'avais demandé à M. MANGIN la largeur de la rue Berger, qui n'est pas mentionnée sur les dessins qui nous ont été communiqués. M. MANGIN m'a confirmé que la rue Berger serait plus large que la rue Rambuteau. La rue Rambuteau fait 11 m de large et la rue Berger d'après ce que vous m'avez dit serait plus large. Cela me paraissait paradoxal que Ste Eustache soit dissimulée par des bosquets, même si effectivement la partie supérieure de Ste Eustache émergera.

Cela me paraissait quand même extrêmement gênant que Ste Eustache soit dissimulée à ce point, alors que la rue Berger restait très dégagée. C'était le premier point. Tout cela n'est que très classique.

Les jeux d'enfants

Le deuxième point porte sur la misère au niveau des jeux d'enfants que l'on trouve dans le centre de Paris (et je parle des quatre premiers arrondissements). Effectivement, il faut veiller à ce que les jeux d'enfants soient multipliés, valorisés le plus possible et que l'on s'aperçoive qu'un jardin ouvert doit comporter des espaces fermés pour les enfants, et encore plus d'espaces qu'il y en a actuellement.

Je ne reviendrai pas sur tous les problèmes de l'interassociative. En ce qui me concerne, je ne m'associe pas du tout à l'unanimité des associations dont on a parlé dans plusieurs documents, aussi bien ceux de M. LE ROY que la lettre d' « Accomplir ».

Il me semble que la vraie démocratie participative, c'est aussi respecter et travailler avec les élus, et ne pas se mettre à leur place systématiquement en voulant refaire le projet.

M. YVES CONTASSOT :

Merci. Nous reviendrons tout à l'heure sur les contenus, car nous avons des réponses à vous apporter sur ces questions.

MME. PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER ST GERMAIN L'AUXERROIS :

Concernant les réponses qui figurent dans le texte, je suis un peu surprise, mais peut-être là aussi ai-je manqué un maillon à un moment donné, car je n'ai pas participé tout le temps à la concertation, sur les diagnostics fournis par les services.

J'ai retrouvé ce document de 2002 que tout le monde doit connaître ici, récapitulatif de tout ce que l'on racontait sur le jardin et sur le secteur.

Il est marqué : « conçu pour être d'une surveillance facile qui tienne compte de sa situation au cœur de la ville et de l'agglomération parisienne, ce jardin avait été conçu pour être un lieu de détente et de tranquillité, une alternative aux grands points de fréquentation aux alentours du Centre Pompidou et du Forum ».

Là, cela se corse : « 15 ans après, le constat est largement partagé. Ce jardin ouvert 24 heures sur 24 a la réputation de favoriser la prolifération de la drogue, l'insécurité, la saleté, l'addition d'espaces fragmentés, tend à multiplier les recoins délaissés et la multiplication des grillages. Une éventuelle transformation du dessin du jardin serait délicate, la dalle porteuse ayant été conçue en fonction du plan de jardin... ».

« ... Pour réfléchir à la possibilité, aux modalités de fermeture du jardin des Halles la nuit afin de régler les problèmes importants de sécurité qui y ont été attachés... ». Je vous rappelle que c'était en 2002.

On est parti de cela pour faire le cahier des charges, le diagnostic. Après, on s'est rendu compte que les choses avaient considérablement évolué et que la sécurité n'était plus au centre du débat même si la police nous a dit qu'il fallait qu'elle soit très présente pour que cela se passe bien.

Je suis un peu étonnée par le fait d'avoir tout focalisé à l'époque et d'avoir fait un jardin qui ne répondait qu'à l'étude des ethnologues et à ce constat.

Effectivement, on arrive à ce jardin qui est d'un seul tenant, en continuité visuelle et tout ce dont on a parlé.

Je voudrais avoir vraiment la confirmation que la réponse apportée par le cabinet d'architectes était réellement donnée par rapport à ce diagnostic. C'est acté et c'est ainsi.

C'était une première question.

M. YVES CONTASSOT :

Sur cette question, il est évident que la suppression du morcellement du jardin des Halles actuel est un enjeu majeur.

Aujourd'hui, on connaît tous ce jardin : il n'y a pas d'unité dans le jardin. En fait, la seule partie d'unité, c'est le mail. Mais en dehors de cela, c'est une succession de petits lieux avec des fonctions extrêmement diverses. On n'a aucune lisibilité globale quand on est dans le jardin sur ce qui se passe, pour qui et à qui chaque lieu est destiné.

MME. PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

C'est cela qui vous gêne ?

M. YVES CONTASSOT :

Oui. Je viens d'avoir ce matin une réunion où un diagnostic sur l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès, que l'on vient de refaire entièrement, a été prévu.

Il ressort qu'on a spécialisé les différents lieux de l'espace public au lieu d'en faire des lieux d'échange et de convivialité. L'un des enjeux majeurs de l'espace public, c'est d'éviter de dédier un lieu à un seul usage, alors que les usages varient dans le temps de la journée par rapport à la nuit, dans le temps de l'année et puis dans le temps a fortiori de la vie de l'équipement.

Donc, nous devons être en capacité d'avoir des choses suffisamment souples pour qu'un même lieu puisse servir à plusieurs usages, car cela va varier.

Plus on morcelle, plus c'est difficile de le faire, ou alors on a des logiques de territoire, et dans ce cas, on sait ce que cela donne. Il suffit d'aller se promener dans certains quartiers à Paris ou ailleurs pour voir ce que donnent les logiques de territoire. C'est-à-dire que vous avez des gens dont c'est le territoire et vous n'y rentrez pas si vous n'êtes pas adoubés par ceux qui gèrent le territoire, quels qu'ils soient, cela peut être du communautarisme de toute nature et aussi carrément la bande organisée.

Si l'on veut éviter cela, il faut avoir cette sorte de vide, surtout à un endroit qui fait un peu trop plein autour. Franchement, on ne peut pas dire que ce soit un endroit où l'on n'ait pas une pression extrêmement forte. D'ailleurs, le commissaire l'a reconnu. C'est quand même un lieu où il y a une pression très forte.

C'est l'un des enjeux majeurs et l'une des difficultés. Je trouve que là-dessus l'équipe SEURA a parfaitement répondu par rapport à d'autres qui en refaisaient des petits atolls très dédiés, rendant le jardin inaccessible.

Là, au contraire, on retrouve un lieu où chacun peut avoir son expression et son usage, sans se sentir étranger par rapport aux autres. Cela me paraît fondamental du point de vue de l'aménagement de l'espace public. L'idée de cette grande pelouse, c'est justement de pouvoir éviter de retrouver le morcellement.

C'est pourquoi je me bats pour maintenir cette grande pelouse, y compris parfois au sein de la Ville, il faut bien le dire. Certains se demandent si on ne peut pas la morceler, un peu plus la couper.

Je pense que c'est fondamental par rapport à tout ce qui se passe dans tous les jardins publics. Très franchement, c'est une demande extrêmement forte que l'on a.

Si l'on ne refait pas cela, on va arriver à une juxtaposition de petits jardins où les gens ne se retrouveront pas, ne discuteront pas. Chacun estimera que c'est son territoire, et l'autre doit aller voir ailleurs.

On a déjà de telles demandes dans les jardins en permanence, et ils ne sont pas très grands. On ne se rend pas bien compte, mais la partie jardin des 4,3 ha représente 2,5 ha ; c'est minuscule. Je pense que c'était vraiment un enjeu majeur.

Je ne sais pas si je vous convaincs ou non, mais en tout cas de mon point de vue, c'était vraiment un enjeu tout à fait essentiel. Il n'y en avait que deux qui avaient fait cela : David MANGIN et Jean NOUVEL, tous les autres avaient complètement cassé le Jardin. Avec des réponses différentes, mais c'étaient les deux seuls qui étaient sur la logique d'un grand jardin.

MME CATHERINE BARBÉ, DIRECTRICE DE L'URBANISME, MAIRIE DE PARIS :

J'ai relu justement cette étude cette après-midi en vue de cette réunion. Elle figure sur le site Internet, et vous pouvez la consulter par ce biais.

J'ai été au contraire frappée par sa pertinence encore, et du fait que justement elle mettait en valeur de nombreux aspects positifs et négatifs du jardin actuel, et pas seulement ces questions de sécurité, sur lesquelles on s'est focalisé dans les débats des réunions antérieures, mais peut-être d'abord sur cette absence de fluidité des espaces faisant que l'on cloisonne.

L'espace est très cloisonné, il est très segmenté. Ainsi, il nuit à l'échange social et accroît au contraire le cloisonnement des différents pratiquants du jardin.

Par rapport à cela, la réponse proposée dans le projet SEURA était vraiment une réponse de décroissement, une réponse civique avant d'être plastique ; c'est ce qui nous avait séduits plus que d'autres.

Même le projet Jean NOUVEL, auquel Yves CONTASSOT fait référence, avait quand même un point extrêmement choquant, c'est-à-dire qu'une partie du jardin était en terrasse sur des immeubles, et donc vraisemblablement payant avec accès contrôlé, même si le projet ne le disait pas explicitement.

C'était quand même très choquant par rapport à l'objectif initial donné aux différentes équipes. Je crois que c'est un point de départ très riche et encore très pertinent, ce diagnostic.

Il a été quand même aussi enrichi par des réunions de concertation entre les équipes et le monde associatif de l'époque. Certes, il n'y en a pas eu assez et on peut critiquer, mais il y a eu quand même une phase de dialogue aussi en 2003/2004.

Il y a eu aussi des discussions avec les personnels et les services. Tout cela a fait partie du diagnostic de base, et qui était un terreau me semble-t-il relativement riche pour élaborer le projet, qui est aujourd'hui le projet choisi début 2005 et non pas en 2007.

(Question inaudible de la salle).

M. YVES CONTASSOT :

Non, car il y a des modifications dans les usages. Aujourd'hui, les principales demandes que nous avons, c'est au contraire d'avoir beaucoup plus de fluidité entre les jardins et l'extérieur des jardins, c'est-à-dire la ville continue, et non pas des villes qui soient stoppées.

Dans de nombreuses villes, les jardins sont tous ouverts jours et nuits, sans aucune barrière, sans rien. C'est très français. Vous avez quelques espaces exceptionnels à Paris qui n'y sont pas, mais si j'avais suivi toutes les demandes qu'on m'a faites sur le Jardin des Halles, il n'y aurait plus aucune pelouse sans grille autour.

Imaginez ce que cela donnerait. Si je savais dessiner, je ferais le dessin. Ce serait insupportable, ce serait un univers carcéral.

(DANS LA SALLE : ceci dit, c'est un peu le cas avec les grillages ...)

M. YVES CONTASSOT :

C'est autre chose, c'est du provisoire et ce n'est pas destiné à enfermer des gens sur la pelouse, mais à la protéger pour qu'elle ait le temps de se régénérer, et que les gens puissent en profiter. Cela n'a rien à voir avec le fait d'enfermer des gens avec des grilles.

Soit on fait du végétal et il faut le protéger à certaines périodes de l'année ; soit on n'en fait pas du tout et si l'on met du stabilisé on peut le laisser ouvert toute l'année, mais ce n'est pas terrible !

MME GISELE CHALEYAT, ASSOCIATION « LES VERTS D'ILE DE FRANCE » :

Je voudrais vous faire une petite réflexion. J'habite à côté du Jardin des Halles et j'y suis tous les jours. Je sais que c'est difficile pour vous, mais vous me faites peur quand vous parlez toujours d'ouvrir.

Vous m'avez garanti qu'il y aurait quand même un endroit fermé pour les petits enfants, et les gens y tiennent.

Souvent ces tables où l'on peut jouer aux échecs sont occupées. Ces tables servent aussi pour les pique-niques. Il me semble, et je ne veux pas vous critiquer car je sais que vous êtes tellement occupés à l'Hôtel de Ville sur ce Jardin, que ce serait une erreur de penser qu'actuellement il y a des endroits réservés pour des gens qui sont là avec des baïonnettes pour empêcher les autres d'y aller ; c'est faux.

Je m'élève contre le fait que parfois dans le jardin fermé des tout-petits enfants, on trouve des gens qui n'ont pas de tout-petits. Je le défendrai.

J'ai pris aussi la parole, vous savez que je suis souvent dans la rue et dans le Jardin, pour poser une question. Je n'ai pas lu cela, car vous ne l'avez pas donné. La question que l'on me pose est : où mettez-vous la tête ? Vous savez comme tout le monde y est attaché.

J'ai terminé, et je continuerai à vous surveiller.

M. YVES CONTASSOT :

Nous travaillons sous votre regard vigilant !

M. ALAIN LE GARREC, CONSEILLER DE PARIS :

Je ne voudrais pas revenir en arrière, car l'objet d'aujourd'hui est d'essayer d'avancer. Des choix ont été faits en décembre 2004 et confirmés par la suite. Maintenant, ils sont là et le choix effectué par M. MANGIN du Jardin, ou ceux qui ont travaillé avec lui, est celui sur lequel d'ailleurs le texte donne des indications, sur lequel à mon avis on s'appuie et il faut revenir dessus.

Si l'on revient sur la genèse, effectivement le Jardin en 1999, quand on a commencé à y travailler, en se disant peut-être qu'un jour on sera amené à faire quelque chose, n'était pas du tout celui d'aujourd'hui.

Les usages du Jardin ont été modifiés au cours des années. D'ailleurs, en 1999 par rapport à aujourd'hui, cela fait presque 8 ans que le Jardin s'est modifié. Je tiens d'ailleurs à dire que le fait qu'on parle du Jardin et du projet des Halles a amené des gens au niveau des Halles qui n'y venaient pas avant. Aujourd'hui, quand il fait beau, c'est rempli ; ce qui n'était pas le cas en 1999.

A cette époque, certaines associations se sont créées pour marquer leur territoire sur le Jardin et éviter que certaines personnes indésirables ne s'y trouvent. Tout cela s'est modifié et actuellement, il faut tenir compte de la modification et ne pas repartir sur un diagnostic, qui est peut-être encore vrai sur certains aspects mais qui l'est de moins en moins sur d'autres ; d'où la difficulté.

Concernant la fermeture du jardin, une étude a été faite jusqu'en 2001 de fermeture du Jardin le soir avec la capacité d'avoir à l'intérieur du jardin des vigiles avec des chiens. C'est ainsi que c'était prévu. Vous souriez !

M. YVES CONTASSOT :

Nous rions, car certains nous demandent la même chose aujourd'hui ailleurs.

M. ALAIN LE GARREC :

Je le dis car nous risquons de l'avoir au Palais Royal. De temps en temps, des gens passent par-dessus les grilles et s'amuse. Les habitants vont bientôt demander des vigiles et des chiens.

Je veux signaler que ce sont malheureusement des demandes qui risquent d'exister. Il faut se mettre dans des conditions pour lesquelles cela n'existe pas. D'où les problèmes de sécurité et les problèmes de continuité de vision posés. Il fallait essayer d'avoir une continuité de vision dans certains endroits, et d'ailleurs certains bosquets ont été quelque peu érasés pour que l'on sache qui était derrière.

Le problème qui s'est posé, je le dis et M. MANGIN l'a corrigé en partie, plus d'un tiers du Jardin aujourd'hui n'est pas accessible. Il y en a pratiquement un quart ou un huitième qui est totalement minéralisé, je parle aussi de la Place René Cassin qui fait partie du lieu. Ce n'est plus un jardin, mais cela devient un espace public.

Donc, on a là un jardin, un espace vert et un espace public. L'objet consistait, me semble-t-il, à rassembler ces trois fonctions et de le rendre plus accessible. Si l'on arrive à ouvrir aux gens qui s'y promènent les 18 000 m² de jardin actuellement non accessibles, on aura quand même donné 18 000 m² de plus. A mon avis, on peut faire encore mieux que cela.

J'ai trouvé le texte très bien. Sur certains détails, je veux bien discuter du gothique et du roman, et de la Cathédrale de Chartres, mais cela va nous amener dans des endroits qui ne correspondent pas à la réalité d'aujourd'hui.

Les deux choses que je souhaitais étaient que l'on n'engonce pas la cathédrale Ste Eustache derrière une volée d'arbres. On s'est expliqué à plusieurs reprises, et je n'ai pas forcément raison. On pouvait avoir plaisir à admirer Ste Eustache sur son côté sud, qui est le plus réussi, la façade officielle n'est pas une grande réussite.

On pouvait être assis par terre et avoir la vision de Ste Eustache dans son ensemble. C'était un choix personnel, et je ne suis pas le seul à m'asseoir sur la pelouse pour regarder Ste Eustache.

Le deuxième point qui me semblait important, et j'en ai d'autres, dans le texte il n'est pas fait référence du tout à la fonction du jardin la nuit. Je crois qu'on a fabriqué un jardin pour le jour.

Si l'on ne veut pas avoir la problématique de la fermeture de ce jardin ou d'une fermeture de certains endroits, il faut que ce jardin le soir et la nuit, puisse être travaillé de la même façon que là, et qu'on n'ait pas des problèmes la nuit, sinon on donnera des armes très fortes à ceux qui veulent le fermer.

Il serait beaucoup plus agréable de fermer le jardin la nuit, que de ne laisser que des passages éclairés. Je crois que ce jardin a une fonction la nuit, mais il doit être adapté à cette ouverture le soir et la nuit, ce n'est peut-être pas tout à fait dans le texte. Peut-être que le jardin proposé par M. MANGIN y répond, mais cela nécessite des éléments supplémentaires.

Le dernier point, pour moi, il est acté qu'il y aura un ou deux espaces pour les tout-petits fermés, comme à l'heure actuelle. Je ne peux pas imaginer que cela ne puisse pas être acté et qu'il y aura peut-être une nécessité d'avoir un jardin un peu plus d'aventure, permettant à certains plus jeunes de faire quelque chose.

L'idée Lalanne n'était pas stupide. Il faut peut-être essayer de voir ce que l'on peut faire dans le même ordre d'idée, sauf qu'aujourd'hui c'est obsolète, et cela part en morceaux. Il faut arrêter de pleurer sur cela.

Ce sont mes réflexions aujourd'hui, j'en aurais peut-être d'autres. Je suis satisfait qu'on travaille enfin sur ce qu'il y a à faire et non pas sur la genèse et les textes antérieurs.

Il faut avancer, car de toute façon, ce jardin avancera quoi qu'il arrive.

M. YVES CONTASSOT :

Merci Alain. Des éléments de réponse là encore à ce qui a été dit.

J'ai toujours dit que les espaces pour les petits enfants sont toujours des espaces clos. On ne les fait jamais autrement. Je veux bien que certains nous disent qu'on ne veut pas le faire. Après, la manière dont on ferme ces espaces, c'est autre chose. On n'est pas obligé de mettre des grilles de 2,5 m.

Dans aucun jardin public, on a des espaces pour les tout-petits derrière des grilles de 2,5 m. On a différentes manières de le travailler, soit avec des grilles plus basses, soit avec des végétaux, soit

avec des mixtes, soit des dénivelés. Ce n'est pas encore fait, nous aurons une réunion sur cette question, quand l'atelier DELAUNAY aura aussi terminé tous ses travaux. Nous en rediscuterons, ce n'est pas achevé, mais vous avez raison de dire qu'il est acté qu'il y aura des espaces clos pour les petits.

Concernant Ste Eustache, vous avez vu comme nous tous la maquette. L'un des enjeux majeurs, et je crois réussi, en tout cas c'est l'avis du Maire qui l'a dit le plus clairement possible, c'est la première vision que l'on a.

Quand on sort du Forum des Halles actuellement et surtout s'il y a une sortie dans le forum rénové, ce sera la vision en diagonal où l'on aura tout le transept et la pointe Ste Eustache actuellement. Là, la mise en perspective de Ste Eustache est sans commune mesure avec celle qu'on a aujourd'hui.

Or, la plupart des gens qui vont venir, sortiront par là et auront cette vision absolument superbe de Ste Eustache.

Il faut vraiment se mettre dans l'idée que Ste Eustache sera davantage visible qu'elle ne l'est maintenant.

Cela dit, nous en avons discuté, nous avons entendu, et cela a déjà été dit ici, mais je le redis. Peut-être qu'il faut encore insister, mais il est prévu notamment au droit du transept d'éclaircir la lisière nord afin de donner plus de visibilité au transept. C'est aussi acté.

Y compris l'équipe de David MANGIN et Philippe RAGUIN retravaille en ce moment sur quelque chose, qui ferait en sorte que la lisière nord soit moins haute, moins dense.

(DANS LA SALLE : la plinthe n'est plus dans le texte).

M. YVES CONTASSOT :

Si elle est maintenue.

Quel que soit le vocabulaire et je ne suis pas très attaché à ces mots, je préfère le contenu que les mots, en tout cas que ce soit moins dense et haut afin de dégager encore Ste Eustache. Je peux vous dire que c'est aussi acté.

Vous aurez prochainement des dessins, car je l'ai dit. On ne souhaite pas faire retravailler à chaque fois qu'on bouge quelque chose l'équipe SEURA. C'est acté, y compris et cela a été évoqué sur la tête et la place René Cassin, il y aura des modifications par rapport au dessin d'origine afin de trouver quelque chose qui soit un compromis, car ce ne sera pas le maintien de la place René Cassin.

Si l'on regarde l'emprise de la place René Cassin, c'est quasiment la moitié en superficie de la pelouse qui est prévue. Ce n'est pas envisageable, mais faire en sorte que l'on retrouve l'esprit en partie de la Place René Cassin au droit du transept et ailleurs aussi, plus du côté du parvis, pour en faire vraiment un endroit... Là, il y a vraiment un très bel espace à travailler sur le parvis qui aujourd'hui est malheureusement très mal traité. Cela aussi se fera. Entendez-le !

Je ne veux pas en permanence être obligé de revenir dessus, mais cela fait partie des choses qui sont actées. Vous avez exprimé des demandes fortes dans ce sens, nous ne sommes pas obtus ou sourds, nous avons entendu ; donc, cela bougera.

La tête restera dans le jardin, mais il y a plusieurs endroits pour la mettre. Donc, il n'y a pas de décision arrêtée. On peut regarder, y compris une fois que le nouveau dessin sera un peu finalisé, pour tenir compte de ce qui a été dit, et je viens de le rappeler, là-dessus il y a matière à discussion pour l'emplacement de la tête. De plus, cela ne me semble pas un enjeu phénoménal.

Il y a matière à trouver des lieux, nous avons regardé de nombreuses hypothèses.

MME GISELE CHALEYAT :

Des gens y sont attachés.

M. YVES CONTASSOT :

Elle y sera.

MME GISELE CHALEYAT :

En arrivant, ils se demanderont où est la tête ?

M. YVES CONTASSOT :

Justement, là, ils la verront davantage sans doute, si on la met un peu plus en valeur.

Aujourd'hui, quand on arrive par le RER, il n'est pas évident d'aller jusqu'à la tête, car on ne la voit pas, vu qu'il n'y a aucune perspective sur la rue Rambuteau à cet endroit-là. Elle est en fait en retrait et il faut arriver dessus pour la voir. Donc, il y a sans doute matière là aussi à la mettre un peu plus en évidence.

Concernant la nuit, vous avez raison, c'est quelque chose de compliqué. Il faut vraiment travailler à l'inverse de ce qui a été fait ailleurs, où l'on se pose des questions a posteriori, une fois le jardin ouvert, et que la seule solution préconisée est soit de le fermer, soit d'y mettre des maîtres-chiens.

Il y a une très belle expérience à la Villette. C'est une association qui gère la sécurité du jardin la nuit.

(DANS LA SALLE : c'est Accomplir ?)

M. YVES CONTASSOT :

Non. Vous pouvez leur proposer, je vous en laisse la responsabilité ! Ils sont là toutes les nuits.

C'est une association qui fait de la prévention, elle travaille non seulement sur le jardin mais sur l'ensemble du quartier. Elle est capable de déborder les limites géographiques du strict jardin pour maintenir un lieu de convivialité.

Cela marche remarquablement bien. Comme nous allons travailler sur cette problématique pour d'autres jardins, je souhaite qu'on l'intègre dans notre réflexion, et nous avons une réunion prévue très rapidement sur ce sujet, pour que cela fasse partie des systèmes de fonctionnement. Ce n'est pas le seul.

Nous verrons bien, car c'est quand même l'un des enjeux aussi importants du forum, à savoir que le pied du forum vive le soir. Il faudra attendre là aussi la réponse du concours pour savoir ce qui sera proposé. En fonction de cela, évidemment il y aura un impact. L'objectif est que cela vive effectivement. Car les lieux sans vie sont toujours accaparés par quelqu'un. Donc, c'est bien un enjeu tout à fait essentiel.

Quand David MANGIN répète régulièrement qu'il ne faut pas que ce soit des équipements publics fermés à 17 heures le soir, qui soient en rez-de-chaussée du nouveau forum, ce n'est pas par hasard, mais effectivement cela ne donne pas de la vie.

Cela signifie que ce sont des gens qui viennent occuper les devantures, les espaces ou les recoins, et qui en font leur territoire. Il est essentiel d'avoir quelque chose de vivant en pied de forum. Très honnêtement, je n'ai pas la réponse aujourd'hui, peut-être que ceux qui travaillent sur le concours l'ont.

Vous avez raison, c'est un enjeu tout à fait important, mais il y aura aussi le travail de la lumière. Là encore, on sait que la manière dont le jardin est éclairé la nuit, et il faut des zones d'ombre y compris pour la faune et la flore, et des zones davantage éclairées mais pas forcément avec le niveau d'intensité lumineuse qu'on trouve sur l'espace public. Il faut trouver le bon équilibre, et c'est le travail des éclairagistes pour nous faire quelque chose qui soit convivial.

Je rappelle que les jardins publics, ouverts la nuit, en été sont fréquentés jusqu'à 2 h du matin, par des gens qui en profitent réellement et non par des gens qui viennent faire du trafic. La pression que nous avons pour maintenir ouverts des jardins la nuit est extrêmement forte.

J'ai même eu une délégation des agents de surveillance qui est venue me voir il y a 15 jours pour me demander de tous les ouvrir la nuit, car ils n'arrivent plus à les fermer, tellement la pression est forte.

M. OLIVIER PERAY :

Je voudrais revenir sur quelques points, on est complètement désordonné dans cette discussion. La discussion risque de se terminer et on n'aura pas abordé les choses essentielles.

Je ne voudrais pas que l'on dise que les choses sont actées et que tout le monde est content, que l'on fasse semblant de nous entendre, alors que l'on dit des choses et qu'elles ne sont pas tout à fait entendues.

Sur le jardin pour les enfants, une grande partie (pour ne pas dire l'unanimité) des associations ont demandé bien évidemment depuis très longtemps que ce jardin pour les petits soit clos. Mais, nous avons demandé beaucoup plus que cela depuis longtemps, et ce n'est pas acté du tout.

En remplacement du Jardin Lalanne, qu'on ait un jardin qui réponde aux mêmes fonctions et aux mêmes usages, c'est-à-dire qui soit fermé, qui soit animé, qui corresponde à une activité d'éveil et qui soit dans l'esprit d'un jardin d'aventure.

Donc, ce n'est pas seulement fermé, mais aussi avec un certain nombre de fonctionnalités. Que cette demande soit pertinente ou non, c'est autre chose, mais en tout cas c'est ce que nous avons demandé.

Dire que nous avons acté le fait que ce soit clos, nous le savons depuis longtemps et nous en sommes très heureux bien sûr.

(DANS LA SALLE : on faisait référence aux tout-petits).

Je parlais de l'autre, justement il y a une ambiguïté là-dessus. Chaque fois, on nous affirme que le jardin va contenir des espaces clos. Il faudrait qu'on le prenne juste en compte, et que l'on ne dise pas que l'on nous a entendus, que l'on n'est pas idiot, que l'on n'est pas sourd. C'est cela que beaucoup d'entre nous demandaient.

Sur la vision sud de Ste Eustache, dans le texte, on trouve à plusieurs reprises des phrases qui renvoient aux visibilités lointaines, aux bâtiments, à la mise en évidence des bâtiments, etc. Il ne faudrait pas que dans le futur jardin, on voit bien tous les bâtiments sauf Ste Eustache, c'est-à-dire que l'on verra très bien le nouveau forum (il n'y aura pas de haies d'arbres devant), le Novotel, la Bourse du Commerce (trois axes), mais il ne faudrait pas qu'on mette une haie d'arbres juste devant Ste Eustache.

Maintenant, on a parlé de rouvrir devant Ste Eustache, l'axe vers le transept sud. Il y aurait peut-être une deuxième perspective sur Ste Eustache, qui est très belle quand on la voit aujourd'hui de la Place des Innocents. Que deviendra-t-elle si elle est à la sortie du forum ?

Cette sortie du forum sera-t-elle une sorte de sortie principale du forum ? N'est-ce pas dangereux ? Cela renvoie à de nombreuses questions posées par ce texte, mais nous pourrions en débattre après.

La Place René Cassin est minéralisée, donc elle ne peut pas subsister, car elle prend la place de toute la pelouse. C'est le lieu sous ce transept et sous cette rosace, qui est intéressant. On peut très bien imaginer qu'il y ait dans le jardin, c'est-à-dire sur un espace végétal, un lieu où l'on puisse admirer cet endroit.

Je vais très vite, je ne suis pas du tout paysagiste. Si l'on recouvre la Place René Cassin aujourd'hui d'une pelouse, ce sera fini, ce sera un jardin et cela rendra les mêmes usages que la place précédemment. Donc, on n'est plus dans du minéral mais dans du végétal, et on voit la place.

Ce lieu est extrêmement important pour les gens du quartier, pas seulement car il y a la tête, mais cet endroit-là qui remplit à la fois de multiples usages où l'on joue au ballon, où l'on se parle, où l'on promène le chien, où l'on monte sur la tête, et où l'on contemple en étant au pied de cet édifice extraordinaire ; c'est un endroit très important.

Je voudrais ajouter que j'ai pris des photos, que j'ai publiées, de la fameuse colonnade (façade ouest de Ste Eustache), ce tout petit parvis pas très bien aménagé. En fait, ce n'est pas un parvis, car l'axe de l'église rencontre les façades des immeubles en face. C'est un parvis complètement de

travers, et qui n'est pas du tout prévu pour en être un. Il est vrai que la perspective que l'on a sur la colonnade ne fait pas la façade sud.

Nous proposer de remplacer la place René Cassin par une place qui serait sur le parvis actuel, je ne suis pas sûr du résultat, et je pense qu'il y aura de grosses oppositions.

Dernier point, je voudrais revenir sur la prairie, il y a dans le texte une phrase formidable, avec laquelle je me sens très en accord : « Ce sont les usages qui finissent l'espace, que ce soit pour le délaisser, l'occuper normalement, pour en transgresser les normes ».

Dire que l'on va justement faire cela dans le jardin, c'est-à-dire pas tout cloisonner ; certes, les espaces pour les enfants seront cloisonnés, et nous le savons très bien. Des jeux d'eau seront peut-être cloisonnés aussi, il ne faudra pas trop aller se baigner dedans car cela risque d'être dangereux.

Que va-t-il rester ? Il reste cette grande prairie.

Qu'est-ce qui nous inquiète dans cette grande prairie ? Je ne veux pas faire un procès d'intention, mais aujourd'hui, elle est plate. Or, cette platitude nous ennueie depuis longtemps. Ce sujet repasse dans les discours sur la sécurité, dans la poésie et dans de nombreuses choses. De plain-pied ne signifie pas plat. Nous en avons souvent reparlé, et c'est quelque chose qui reviendra jusqu'à la fin.

Cet espace doit offrir une diversité, c'est-à-dire qu'un endroit de la pelouse ne ressemble pas à un autre autrement dit. C'est grâce à cela qu'on arrivera à se l'approprier.

Si c'est cet espace tout plat qui justement libère ces continuités visuelles, c'est très bien, mais comment fait-on pour que chaque endroit de la pelouse ne ressemble pas à son voisin, et que chaque personne puisse s'approprier et transgresser la norme à l'intérieur de cet espace ?

C'est une vraie question que je pose, peut-être que c'est possible ou non : pourra-t-on transgresser la norme, en jouant au foot à un endroit ? Si tout est rectangulaire et sans relief, j'ai l'impression qu'on ne pourra pas avoir cette appropriation parcellaire des choses. Je voudrais qu'on réponde à cela.

(DANS LA SALLE : il faut des bosquets !).

M. YVES CONTASSOT :

Je vais répondre au premier point, et David MANGIN ensuite.

Concernant le Jardin Lalanne et les fonctionnalités, nous n'avons pas évoqué certains points, mais ce n'était pas à l'ordre du jour du débat. Il a été acté qu'il sera clos.

Le fait qu'il y aura un jardin pour des enfants qui ne soient pas les tout-petits est aussi acté. Après, il faudra discuter des tranches d'âge. J'attends de voir les propositions de l'Atelier DELAUNAY.

Il y a de nombreux débats sur les classes d'âge, et personne ne détient une vérité. Nous verrons bien ce qu'il en sortira. Nous attendons.

Sur les autres fonctionnalités : surveillance, activités d'éveil et l'esprit du jardin d'aventure, en regardant bien, et nous avons beaucoup interrogé les éco-éducateurs sur ce qu'ils font faire aux enfants, la principale activité est la chasse au trésor. Ce ne sont pas les enfants qui sont autonomes dans le jardin et qui s'inventent des jeux, mais les éco-éducateurs qui organisent une chasse au trésor. Il faut savoir que c'est la principale activité des enfants dans le jardin. Attention, ne projetons pas ce que l'on croit être un terrain d'aventure. Des enfants jouent évidemment en s'inventant leur univers n'importe où. Notre univers et le leur ne sont pas les mêmes.

Certains enfants dans une pièce avec 3 morceaux de bois sont capables de refaire le monde dans leur tête. Ils n'ont pas besoin d'avoir Disneyland autour d'eux. Pour d'autres, ils sont perdus s'ils n'ont pas ce contexte. Donc, attention à ce qu'est un jardin d'aventure.

Là aussi, j'attends de voir ce que les enfants vont nous dire sur ce qu'ils estiment être un jardin d'aventure. Je suis prudent et je ne veux pas m'avancer sur la forme que cela peut prendre du point de vue des jeux ou de l'aménagement de l'espace.

En revanche, je peux vous dire, et c'est acté, qu'il y aura des éco-éducateurs dans ce jardin. Donc, la fonction d'activité d'éveil et de surveillance est actée. J'espère qu'on n'y reviendra pas.

(DANS LA SALLE : c'est très important ce que vous dites !).

Nous n'avons pas eu le temps d'en discuter jusqu'à présent.

Cela figurera dans le procès-verbal, et si cela n'y figurait pas par un hasard absolument malencontreux, vous pourriez faire rectifier !

Donc, c'est acté. Nous en avons discuté et la décision a été prise de maintenir ces fonctionnalités dans le jardin ; y compris, un lieu de type « kiosque », et je mets énormément de guillemets autour, car je ne sais pas quelle forme cela prendra, tant qu'on ne connaît pas la forme du jardin, sa localisation exacte, sa superficie, c'est difficile de déterminer le type de lieux que l'on mettra à l'intérieur.

Nous ne reviendrons pas sur un principe : la gratuité. Cela a été acté et voté par le Conseil de Paris, donc nous ne reviendrons pas dessus non plus.

Il faudra regarder les conditions d'accueil. Y aura-t-il un numerus clausus ? De combien ? Par contre, cela n'est pas acté.

Un point de vue personnel : ne pas accueillir plus de 60 jeunes enfants dans un lieu est une forme de numerus clausus, voire « d'apartheid », qui me paraît extrêmement anormal.

Lorsqu'il y a deux classes ou que le samedi, on est obligé de faire sortir les enfants à tour de rôle, car ils ne peuvent pas rester étant trop nombreux, nous devons en discuter. Je n'ai pas d'avis tranché. Il faudra aussi regarder les propositions de DELAUNAY, mais c'est un vrai débat sur les conditions d'accueil de ces enfants qui aujourd'hui sont d'une rigidité absolue. C'est à l'heure H qu'on rentre, et pas 10 mn avant ou 10 mn après : je ne sais pas si c'est cela le terrain d'aventure !

Cela pose de vraies questions quand on nous parle de terrain d'aventure, mais en rentrant et en sortant à l'heure pile, avec tant d'enfants, tant d'éco-éducateurs, etc. C'est une aventure extrêmement encadrée quand même. J'en ai connu d'autres des aventures !

Je voudrais que David MANGIN ou Philippe RAGUIN réponde à la question des usages, de la prairie plate (qui n'est pas aussi plate quand on a vu les maquettes et les dessins), et sur le fait d'admirer le transept.

M. DAVID MANGIN, CABINET SEURA :

Juste une petite introduction, car les malentendus sont créés au-delà des problèmes juridiques. Jusqu'où le projet a évolué ? Effectivement, les choses paraissent claires, et il me semble que c'est une évolution normale des choses.

Nous avons du mal à nous faire comprendre notamment sur deux choses. Souvent, vous croyez que nous avons une pensée complètement cadrée. Nous faisons telle chose pour la sécurité, pour le commerce, etc. C'est un argument assez récurrent.

Dans notre travail, nous essayons d'avoir un certain nombre de hiérarchies. Depuis le départ, il s'agit d'un projet d'espace public avec une vraie révolution sur le site, c'est-à-dire qu'on ouvre l'ancien forum côté jardin à cause du pôle de transport.

Tout cela ne marche que parce qu'il y a cette imbrication entre l'un et l'autre. Donc, cela a des conséquences sur l'un et sur l'autre, chacun maintenant l'a compris.

Il est vrai que c'est un choix d'espace public principalement, mais pour un choix pour ou contre le commerce, etc.... après, nous sommes très pragmatiques. A certains endroits, il est intéressant d'avoir des commerces et à d'autres non.

On peut avoir une image tout à fait assurée de soi-même sur les questions de sécurité : Comment elles étaient avant ? Comment elles sont aujourd'hui ? Comment seront-elles demain ?

Je crois qu'il faut être extrêmement modeste sur cette question. La société bouge, j'ai commencé à faire des projets d'espaces publics il y a 10 ans, et l'on m'expliquait qu'il y aurait des tags partout, que l'on ne pourrait rien faire. A peine avait-on fini, que ce n'était plus le problème des tags, mais des rollers. A peine avait-on fini un autre, que ce n'est plus le problème des rollers, mais autre chose.

Nous ferons de notre mieux. Nous fabriquons des dispositifs, nous pensons un certain nombre de choses, mais les choses évoluent.

Autre chose qui amorce l'affaire de la prairie, sur la question des usages, là aussi, je pense qu'il est difficile de donner la règle et de donner la transgression de la règle. Il y a une quadrature du cercle que je ne sais pas faire. Je sais à peu près régler la géométrie des choses.

Notre règle est de donner une structure la plus claire possible, pour qu'à l'intérieur de celle-ci, on atteigne un certain nombre d'objectifs, et dedans fournir un certain nombre d'usages qui sont ces programmes que l'on discute laborieusement, mais j'espère que l'on y arrivera, notamment sur tous les programmes de jeux pour les enfants, mais aussi pour les adultes. Je pense qu'il n'y a pas que les enfants qui doivent pouvoir s'amuser dans ce lieu. Il faut laisser ouvert un certain nombre de choses.

Concernant la largeur des rues, je ne me suis peut-être pas bien fait comprendre. Nous essayons sur la rue Rambuteau et le long de la rue Ste Eustache, ce qui n'est peut-être pas très bien apparu, de modifier ce que l'on appelle la plinthe et de la remplacer par deux allées intérieures nous permettant de remanier les entrées. Cela a une conséquence importante du côté de la rue Rambuteau.

Si vous venez de Beaubourg (rue Rambuteau), le débord de la Porte du point du jour et de sa très grande grille très haute sera supprimé et remanié.

On verra Ste Eustache, que l'on ne voit pas pour le moment, depuis très loin du côté de la rue Rambuteau.

Il me semble déjà vous l'avoir dit, mais le dessin que l'on aff meta (mais pour le moment on est à l'échelle de la maquette que vous avez vue), va permettre d'élargir le point plus étroit, c'est-à-dire au moment où l'on arrive sur le parvis ouest.

Nous retravaillons toute cette plinthe entre l'allée et le dénivelé, en termes de plantations, de nivellement, et en fournissant un accès. Comme c'est bien dit dans le texte, ce n'est pas un accès directement nord-sud sur le transept, mais pour rejoindre cette allée à la sortie notamment quand la porte est ouverte sur le côté.

(DANS LA SALLE : Le dénivelé entre le sol de la rue Rambuteau...).

Il est variable, comme la rue Rambuteau elle-même s'encaisse, mais on est très loin de l'engoncement dont parlait M. LEGARREC.

Dire que l'on est en train d'engoncer dans les arbres Ste Eustache, c'est assez surréaliste. Quand on regarde les nombreuses photos faites, les nombreux points de vue, le rapport se trouve entre 48 m (voir les flèches) et sur la maquette on fait plutôt des arbres qui auraient 50 ans dans les plus grands, on va faire des arbres moins grands et 9 mois sur 12, ils n'ont pas cette végétation. Les plus hauts montent à 8 m en plantation. Donc, on n'est absolument pas dans cette situation.

Pour arriver à Ste Eustache, effectivement, il y a beaucoup de nouveaux points de vue et s'accrocher absolument à ce point de vue... Effectivement, nous sommes dans des histoires de l'Histoire de l'architecture autour des cathédrales, et c'est évoqué dans le texte. Le choix fait du jardin à l'origine est quasiment d'en faire une vue versaillaise ; c'est-à-dire que vous êtes là et vous avez le développé de la façade.

Nous ne proposons pas d'empêcher cela. Vous pourrez être assis au niveau du cours, des allées, sur tous les bancs, et avoir cette vue générale, mais le côté un peu branquignol de l'histoire inachevée de Ste Eustache doit être vu de plusieurs côtés.

Effectivement, la suppression de la tonnelle côté de la rue du Pont Neuf est une vue que l'on n'imagine pas, et qui sera tout à fait nouvelle. Les diagonales de la rue Montmartre, entre les deux jardins d'eau, sorties du projet du bâtiment (en tout cas, on verra ce que va donner le concours), mais il y aura forcément un parvis de ce bâtiment, ce sera aussi une vue sur le chevet extrêmement intéressante.

Les vues réciproques entre la bourse et Ste Eustache, grâce au nouveau nivellement, vont aussi créer une autre situation.

Tout cela ne me paraît pas empêcher une vue générale à partir du milieu de la prairie et avoir proposé au moins trois ou quatre vues réciproques à partir de bâtiments qui sont censés être plutôt exceptionnels, du moins je l'espère.

Nous ne savons pas non plus ce que va donner le projet, peut-être va-t-il cacher le Novotel. Attendons !

MME. ISABELLE THOMAS-LE-DORE :

Vous avez réservé une perspective entre la Bourse et la façade de Ste Eustache du 18^{ème} siècle. Ce n'était pas sur votre maquette.

M. DAVID MANGIN :

C'est un vrai problème technique pour nous, car vous dialoguez plus à partir des textes et nous dialoguons plus à partir des maquettes, car elles nous permettent de comprendre les contradictions. C'est un problème que l'on aura dans les mois à venir, pour vous, de faire l'effort de travailler avec la maquette, et de trouver un système pour pouvoir le faire.

Sur les questions de la nuit, je vais être franc. Tout le jeu de la nuit, c'est de faire toute la partie entre la grande traversée nord-sud, qui est la plus importante de la rue Montorgueil et Montmartre jusqu'à la rue du Pont-neuf, et de pouvoir l'animer.

Après, on peut avoir des stratégies comme au Parc de la Villette, sauf que les choses ne sont pas du tout comparables, car ce parc est très grand, et le choix a été de laisser obscur un certain nombre de zones, et de mettre beaucoup de lumières (et ils en ont rajouté). Nous avons fait une visite avec une des personnes qui fait partie de l'équipe ayant éclairé et suivi le projet de l'éclairage de la Villette. L'enjeu de ce projet est que ce soit vivant le soir, la traversée et de manière sécurisée avec des covisibilités entre le carreau et la traversée nord-sud.

La question des terrasses me paraissait assez importante, et je ne suis pas d'accord avec la Ville ni avec vous. Cela permet d'avoir le soir des gens qui prennent des cafés et à 50 m les gens qui traversent constamment. Effectivement, c'est un élément assez important.

(Dans la salle : commentaire sur les terrasses).

Elles sont toujours sur la maquette, et nous verrons ce qu'il faudra. J'en profite pour enfoncer mon clou.

Nous avons dit dès 2004 que nous gardions la grosse tête.

Nous avons mis un emplacement, qui correspond à la logique des flux et à la plus grande visibilité, à savoir l'intersection de l'allée diagonale qui part vers le forum et au débouché, et sur la grande liaison nord-sud. Nous sommes tout à fait ouverts.

Comme l'a dit Yves CONTASSOT, il faut attendre d'avoir le projet global pour pouvoir trouver le meilleur positionnement qui correspond à un lieu de rendez-vous. Encore une fois, je ne suis pas pour la réduire à sa fonction de rendez-vous. Je ne suis pas pour dire aux gens : « donnez-vous rendez-vous à tel endroit ». Je donne mes rendez-vous suivant les personnes à tel endroit.

Nous rediscuterons de la localisation, et c'est pourquoi elle est mobile sur la maquette, comme beaucoup de choses, ce qui permet d'avoir des adaptations.

Sur la diversité de la prairie, on joue sur trois choses. Le système des grands bancs, qui accompagne le dessin, dans les différentes orientations prises, créera des situations très différentes.

Vous êtes parfois plutôt avec des angles ouverts, parfois plutôt avec des angles obtus, parfois plutôt enfermés. Ils peuvent créer parfois des situations quasiment de poutres-bancs en jeu, d'autres fois des situations de groupes qui se regarderont en chien de faïence, parfois des situations plus conviviales d'embrée, donc tout un groupe pourra se l'approprier, voire pratiquer des activités sur la prairie. Il ne faut pas négliger ce système né des grands poutres-bancs. Ils vont créer beaucoup de situations très différentes.

Comme nous l'avons dit, nous essayons de faire des atolls, c'est-à-dire des mouvements de terre, qui montent jusqu'à 50 cm voire plus, et éventuellement en même temps ces placettes, et pouvoir

avoir quelques arbres plus grands d'emblée, puisque l'on est dans un jardin sur dalles avec des problèmes de limite de surcharge.

Puis, on a les façons de planter, y compris car nous aurons des problèmes de mise au point d'émergence technique, donc on a besoin d'avoir de vrais massifs qui vont nous aider à gérer certaines émergences techniques.

M. PHILIPPE RAGUIN, CABINET SEURA :

Il est vrai qu'on est coincé sur la prairie par des points de passages obligés, qui sont la cote du collet des arbres côté mail, que l'on conserve. Cela nous donne un point « passage obligé » duquel on ne peut pas s'affranchir.

Ensuite, il y a les points de raccord de part et d'autre de la grande prairie, qui sont les raccords avec l'environnement urbain existant ou à venir. Donc, cela nous donne des amplitudes de mouvements de terre, qui sont très faibles.

Actuellement, en plus en surélévation, ce module de base (résille) sur lequel il y a eu une controverse au départ, mais en fait, on s'aperçoit que c'est simplement un outil graphique qui nous sert à construire l'espace, on peut monter environ de 80 cm par rapport à la cote actuelle des arbres du mail. Mais, cela ne nous interdit pas de descendre.

Donc, on peut avoir une pelouse qui règne à une altimétrie qui est la même sur toute sa périphérie, si ce n'est qu'à l'intérieur, elle peut onduler entre $-0,40$ et $+0,80$. On s'aperçoit que les atolls qui sont en fait des bosquets, de grands arbres qui vont être des points d'accroche visuels, nous permettent d'équilibrer entre la plinthe sud alias le mail, et la rive sud de St Eustache (lisière).

On arrive avec ces atolls, qui sont des éléments plantés en surélévation, à une diversité dans les points de vue et les objectifs.

Si vous me demandez de monter à 2, 4 ou 5 m, je vous dis que ce n'est pas faisable. Mon expérience personnelle est faite de réussites mais également d'échecs. Or, à Bercy, on a fait des mouvements de terre très raides, qui ont été rapidement transformés en véritables toboggans, que l'on ne sait plus gérer. On ne sait pas revenir en arrière, ni les remettre en état.

Si c'est pour recréer des situations que l'on sait condamnées dans deux ans, voire même à plus court terme, je n'en suis pas partisan.

Je suis plus partisan de jouer l'amplitude la plus grande de la pelouse, dans sa longueur, quitte à monter et à créer des objets visuels ou végétaux de 80 cm. Vous verrez qu'à ce moment-là, soutenues par les bancs-poutres ou autres, les choses vont trouver un équilibre.

Il est vrai que le paysage, que vous avez l'habitude de découvrir pour le moment, va être totalement différent. Votre œil se promènera dans des coulées visuelles complètement différentes.

Je me mets à votre place, actuellement vous ne pouvez pas les imaginer, ce n'est pas votre métier. Moi-même, au bout de 20 ans, je suis parfois surpris par les accroches que la lumière peut avoir dans tel ou tel arbre.

Pour rebondir sur les propos de David, il est vrai que l'image des « grands arbres » était trop généreuse. Mais, techniquement, on ne peut pas amener des arbres de plus de 12 m de haut dans un premier temps.

L'amplitude, qu'ils vont être capables de prendre, est au maximum un tiers de plus. Si par bonheur, cela réussit, ils pourraient à la limite doubler. C'est un travail de longue haleine des jardiniers que de venir contenir, travailler ou supprimer par le biais de l'élagage.

Nous pouvons d'ores et déjà éclaircir cette lisière afin que ce sentiment de transparence existe, mais on est avec une végétation qui pratiquement n'a pas de feuillage 5 ou 6 mois (de mai à septembre). Le reste du temps, cela joue.

Je peux vous rassurer que le bâtiment continuera d'exister. Par contre, vous n'aurez plus la grande vue panoramique que vous avez actuellement, vous en aurez une différente, ponctuée par endroits avec des bosquets. Vous aurez une vision cinématique de cet objet, au lieu d'avoir une vision statique en vous posant à tel point, comme tous les Japonais sur le grand axe de Versailles.

Savez-vous que Versailles est une vision complètement dissymétrique, l'aile nord a 5 m de moins que l'aile sud. Cela ne se voit absolument pas. Tout le monde est persuadé que c'est la réussite la plus totale.

En vous déplaçant, vous aurez une vision cinétique qui sera, à mon avis, beaucoup plus intéressante. J'espère vous offrir un paysage beaucoup plus intéressant à terme à voir.

Je peux vous rassurer ainsi. Donc, vous aurez des atolls, la pelouse qui va monter lentement et tout d'un coup au bout un bouquet d'arbres borné par un banc à l'arrière, « la chute ». Ce sont des situations du promeneur ou de l'usager complètement différentes.

A mon avis, c'est une beaucoup plus grande richesse que les grands à plat actuellement. De plus, on a de la technologie à placer, à faire émerger du sous-sol. D'où cette idée, que cette résille puisse nous permettre d'absorber un certain nombre d'outils techniques, qui sont en fait des outils subis, car il faudra récupérer les extractions d'air, des machineries et des têtes d'ascenseurs.

Pour nous, ce sont des astuces plastiques pour arriver à absorber toute cette tripaille. On espère lui faire dire des paysages différents que 4 cages de maillage, avec la tripaille qui souffle au-dessus.

Voilà notre démarche actuelle.

Mais, la prairie n'est pas plate. Elle est plate dans sa périmétrie, mais elle n'est pas plate dans ce que vous aurez à voir.

(DANS LA SALLE : dans le rendu !).

UNE INTERVENANTE :

Cela correspond à notre demande.

M. DAVID MANGIN :

Je reviens à Ste Eustache, quitte à ne pas être d'accord

Je pense vous avoir convaincu que vous aurez toutes les vues plus d'autres vues, y compris la critique de la façade que vous faites et du parvis de l'entrée centrale, sous prétexte que ce n'est pas justement d'équerre. Allez à Rome, Florence...

Ce sont les effets de seuils qui sont intéressants, à savoir être dans une petite rue et d'un coup déboucher sur une chose relativement contrainte et d'avoir une très grande hauteur.

Je me suis trompé tout à l'heure, c'était l'entrée Point du jour, dans mes explications.

On essaie de travailler à cela en remaniant l'entrée Point du jour, on peut redonner un petit peu d'espace, tout en gardant ce côté tout à fait intéressant. Je ne le dis pas pour défendre le projet jardin, mais du point de vue de l'espace urbain, cela peut faire un espace public au sens minéral du terme tout à fait intéressant.

Là, on pourra faire la liaison. Comme on réussit à rétablir une chose qui manque beaucoup pour les gens aujourd'hui, c'est-à-dire pouvoir passer du Louvre au Faubourg Montmartre grosso modo, en passant par le jardin.

Comment pourra-t-on le faire dans le nouveau projet, puisqu'on n'aura plus tous les obstacles autour de la verrière de la piscine et l'espèce de butée et ce niveau ?

Là, on aura une promenade en diagonale, en longeant la Bourse du Commerce qui s'ouvrira un jour bien entendu, en repassant là, et on arrivera sur le parvis de Ste Eustache. Là, dans les parcours urbains, cela prendra une vraie importance dans les parcours urbains, et ce sera assez intéressant.

M. OLIVIER PÉRAY :

Je ne voulais pas dire que ce parvis de Ste Eustache n'était pas intéressant avec la colonnade et Agnès B, mais simplement « ne pas nous le vendre » à la place des autres vues sur Ste Eustache. Mais, maintenant, vous avez répondu à la question en disant qu'il y aurait d'autres vues sur Ste Eustache, sur cette partie sud, sur le transept qui seraient différentes.

Je trouve cela intéressant comme lieu.

M. THIERRY LE ROY :

Je voudrais commencer par une remarque sur le climat de cette réunion, son objet, son déroulement, et la comparaison que je peux faire avec l'autre réunion, pour moi, de concertation sur le projet de jardin, à laquelle j'ai assisté dans la même semaine lundi dernier.

Je suis le seul avec la personne qui vient de partir à avoir assisté aux deux réunions. Peut-être a-t-il comme moi un certain sentiment de schizophrénie, car le sujet était le même, mais le style, les participants totalement différents. C'est une remarque que je fais en passant !

Je reprends la parole, car à la fin de la réunion, il ne faudra pas se séparer en se disant que tout va très bien Mme la Marquise. Il y a quand même des questions qui vont encore nous occuper quelque temps.

Je voudrais souligner ce qui me paraît rester devant nous. Je note qu'il n'y a pas eu aujourd'hui de discussions sur ce qui est un peu à l'origine du papier que vous avez distribué et du papier que des associations avaient écrit avant, qui portaient sur les prémices de la démarche de la Ville sur ce jardin.

Il y a eu un petit échange tout à l'heure entre Olivier PERAY et vous, Yves CONTASSOT, qui prenait acte du fait que l'on n'allait pas rediscuter tout le temps de choses déjà dites. Il y a des réponses à ces questions dans le papier qui est là.

Ceux qui posent ces questions ne sont justement pas là. Tous ceux qui sont absents ne le sont pas pour les mêmes raisons. Quand ils reposeront ces questions, vous devrez être à même d'y répondre, mais si c'est pour vous référer au papier que vous avez fait, je pense que l'on ne peut pas les évacuer d'un revers de la main.

Je sais que certains posent ces questions avec d'autres idées de démarches vis-à-vis de la Ville, mais il ne faut pas complètement les évacuer.

Nous n'allons pas en parler aujourd'hui, ce n'est pas la peine car personne ne le demande.

M. YVES CONTASSOT :

Il est important que le compte rendu de cette réunion soit fait extrêmement rapidement.

M. THIERRY LE ROY :

Une réponse à cette question consiste à donner à l'ensemble des membres de ce groupe de travail, y compris ceux qui n'y sont pas aujourd'hui, le compte rendu de cette réunion, avant la prochaine qui se déroulera le 24 avril.

Peut-être que certains participants, qui avaient de bonnes raisons d'être absents le 6 avril, auront des choses à dire. Il ne faut pas empêcher cette expression d'apparaître.

Mon deuxième point porte sur les principales évolutions du projet depuis le début de la concertation, que vous avez listées dans votre papier, Yves CONTASSOT.

Une demi-page recense en caractères gras les évolutions faites, certains pourraient dire les concessions. Elles sont aussi dessinées là, même si je travaille plus avec du texte, mais je suis d'accord avec vous.

Il existe des points de cristallisation, dont il faudra trouver une manière de reparler. J'en identifie deux comme étant liés à la configuration que vous donnerez à quelque chose qui est déjà acté.

Les axes nord-sud, dont nous n'avons pas parlé aujourd'hui, mais tout le monde sait ici que c'est une question qui a été très importante dans les discussions jusqu'à présent.

Sauf erreur de ma part, je ne crois pas que l'on ait eu l'occasion de voir la maquette, ou peut-être certains qui sont allés voir la maquette chez vous, David MANGIN, et avec une visualisation parfaite de voir ce que donnent les mouvements réalisés ; cette question est très importante pour beaucoup de participants.

Je ne me trompe pas en estimant que c'est une question majeure. Je considère qu'elle est derrière nous en termes de discussion, mais peut-être pas en termes de configuration précise.

C'est un peu la même chose pour la question des visions sur Ste Eustache, beaucoup discutée avant et encore aujourd'hui. Il me semble nécessaire de faire une séance plus visuelle là-dessus, et je crois que c'est prévu.

Concernant des choses sur lesquelles vous avez bougé, mais dont on ne voit pas ce que cela va donner, où il peut y avoir des options, il y a les deux grands sujets, peut-être les plus discutés ici :

- ❑ Les espaces dans la partie sud du jardin, et notamment les espaces pour les enfants avec derrière cela toute la question du cloisonnement et de la diversité qu'a posée Olivier PERAY.
- ❑ Puis, on a la question du devenir de la place René Cassin, peut-être aussi du ou des parvis autour de Ste Eustache.

Sur ces deux sujets, il me semble que vous avez, Yves CONTASSOT, manifesté le désir de tenir compte de ce qui a été dit, mais en même temps, ce qui est dit dans le document, et parfois de manière abondante avec beaucoup de textes, ne donne pas la réponse. Donc, nous aurons à en rediscuter.

Il est bien de prévoir que l'on discutera de ces deux sujets. C'est prévu pour les enfants. Sur la place René Cassin et le parvis de Ste Eustache, il me semble que ce n'est pas encore programmé, mais il faudra le faire. La suggestion que je ferai volontiers sur ces deux sujets, c'est de voir si l'on ne peut pas aborder la discussion en ayant, dans la mesure du possible du maître d'œuvre, des propositions comportant des options. Je pense en particulier à ce qu'il adviendra de la place René Cassin.

On voit bien dans la discussion que l'on a eue jusqu'à présent, il y a plusieurs façons de répondre, et plusieurs pentes. Aucune configuration définitive n'a pas été vraiment mise sur la table, sauf celle consistant à ne toucher à rien. Or, ce n'est pas votre proposition.

Si l'on bouge la place René Cassin, qu'on l'éclate ou non, il y a différentes options. Il me semblerait intéressant que la discussion reprenne quand vous aurez la possibilité, avec l'aide du maître d'œuvre, de montrer un ou deux scénarios possibles.

Le dernier sujet que je voudrais signaler comme nécessaire à la discussion, car on n'a pas pu l'aborder jusqu'à maintenant, et je ne pense pas que ce soit le cas avant le résultat du concours, concerne une question traitée dans votre document et dans les interrogations des associations immédiatement antérieures. Il s'agit de la relation avec le nouveau forum qui ne peut pas vraiment être abordée précisément avant le résultat du concours.

Je n'ai pas oublié ce que vous avez dit en janvier sur ce sujet : « nous aurons à discuter de la lisière », et je le comprends. Chacun mettra dans « lisière », ce qu'il entend. Mais, c'est une question évidemment importante : comment va se gérer la limite Est du jardin ?

Je ne crois pas qu'on puisse en dire plus aujourd'hui, franchement que ce que l'on a déjà dit. En revanche, je pense souhaitable de prévoir d'en parler en juillet quand on aura les résultats du concours.

Mes propos étaient essentiellement en termes de suggestions sur l'organisation du travail de concertation qui reste à faire.

M. ARON MIZRAHI, CONSEIL SYNDICAL 51/53 RUE SAINT SAUVEUR :

La plus grande confusion s'explique car on ne voit pas le projet. Vous parlez de ce qui est acté et à discuter. Plus tôt, on aura une maquette, dont on dira qu'elle est quasi définitive, plus personne ne s'improvisera architecte en chef, et on verra au moins qu'il y a un pilote dans l'avion.

Parlons du Jardin Lalanne par exemple, mais que l'on dise où il sera. Vous dites que c'est décidé et acté. Que signifie « c'est acté » ? Cela veut dire qu'on peut déjà le dessiner.

M. YVES CONTASSOT :

J'ai oublié d'excuser le curé de Ste Eustache, qui m'a dit qu'il ne pouvait pas venir, mais en vous entendant, j'ai envie de dire « que Dieu vous entende » !

M. GUY DEPROIT, ASSOCIATION « LES JARDINIERS DU 4^{ÈME} » :

Je voulais intervenir après M. Olivier PERAY, et j'aurai une question à poser ensuite, mais elle peut attendre un peu.

Suite à ses propos sur le déplacement d'un nouveau jardin d'aventure, une des questions soulevées dans les ateliers DELAUNAY par un certain nombre de parents portait sur une demande, à savoir que ce jardin soit encore inaccessible aux parents, c'est-à-dire réservé aux enfants.

Y a-t-il une position là-dessus ?

M. YVES CONTASSOT :

Je n'ai pas de position tant que je n'ai pas le retour des souhaits des enfants. J'attends d'avoir le compte rendu des ateliers DELAUNAY.

Pourquoi aurais-je un a priori ? Je connais des enfants qui sont inquiets si leurs parents sont à plus de 3 m et inversement. J'attends d'avoir les conclusions de l'atelier DELAUNAY, et nous aurons une réunion spécifique là-dessus. De nombreuses questions sont posées sur les jeux d'enfants, les tranches d'âge, la nature des jeux, l'amplitude d'ouverture des jardins.

Dans tous les jardins publics, dès qu'un jardin est ouvert, les jeux pour enfants sont accessibles sauf aux Halles, où l'amplitude d'ouverture du Jardin Lalanne est extrêmement réduite par rapport à tous les autres jeux d'enfants dans Paris.

Faut-il maintenir ou pas ? Faut-il changer ? La règle du week-end doit-elle être modifiée ou pas ? Faut-il un jour de fermeture du jardin ou non ?

Il existe de nombreuses questions. Tout cela n'a jamais encore été évoqué. J'attends le retour des ateliers et nous en discuterons lors d'une prochaine réunion. Je n'ai pas du tout d'avis tranché.

(DANS LA SALLE : l'atelier DELAUNAY fera des propositions ?).

L'atelier n'a aucun pouvoir de décisions, et jusqu'à preuve du contraire, c'est la Ville, je le rappelle. Il faut bien qu'on assume un peu, certains savent nous le reprocher.

L'atelier DELAUNAY va tirer des conclusions des entretiens menés aussi bien avec les parents qu'avec les enfants. Nous écouterons ce qu'ils nous diront, et puis nous verrons bien quelles conclusions en tirer collectivement. Les points de vue peuvent être différents d'ailleurs, et je ne suis pas sûr que ce soit des points d'association.

Parfois, les points de vue des parents sont extrêmement individualisés.

M. GUY DEPROIT :

D'ailleurs, les ateliers DELAUNAY ont des difficultés car les points de vue sont très contradictoires. Donc, ils sont amenés à trouver difficilement des compromis.

M. YVES CONTASSOT :

Pour les parents, je suis absolument certain ; pour les enfants, c'est moins sûr. Nous verrons bien ce que disent les enfants.

M. GUY DEPROIT :

Le projet de jardin partagé, déjà évoqué, a-t-il un peu avancé, en particulier sur sa taille, sa localisation ? Les autres questions viendront plus tard.

M. YVES CONTASSOT :

Non, cela fait partie des questions qui n'ont pas encore été traitées du tout, mais qu'il faut traiter.

M. DAVID MANGIN :

Il est urgent de trouver une méthode et un calendrier pour avancer là-dessus. Nous sommes sur une structure, et il était clair de la part de Yves CONTASSOT et du Maire de Paris, qu'il y aura la même surface de jeux. On a recalé, grâce au module, on arrive assez facilement à voir ce que l'on peut faire.

Maintenant, il faut être assez inventif, y compris pour des publics très différents sur ce que l'on peut mettre dans ces aires. Arrêtons de les appeler uniquement des jeux des enfants. Il y aura des jeux pour les petits, pour les ados. C'est mon point de vue, et j'attends des idées. Je pense qu'il peut y avoir des activités tout à fait diverses, voire qui peuvent changer dans la journée, dans la semaine ou dans la saison.

Par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure « amenez-nous la maquette finie », et c'est toujours le problème de la concertation, la première chose que j'ai dite lors de la première réunion à l'Hôtel de Ville où l'on a présenté « le cahier des charges » en 2005 : c'est trop ou trop peu.

Là, nous avons trouvé une méthode avec la décision importante de 2004. Ce système apporte une certaine souplesse, ce que je vérifie tous les jours. On peut voir si l'on peut mettre plusieurs kiosques, s'il faut faire un système plus important qui ferait partie d'un jeu, en le positionnant on peut vérifier les avantages et les inconvénients.

La maquette que vous avez vue est la maquette de base, c'est à partir de cela qu'il faut travailler, on ne va pas en refaire une autre. Elle permet des manipulations et aussi de montrer les jeux, les limites, les contraintes, les surfaces.

Je crains que des projections de plans et de textes, ou simplement des images références soient insuffisantes.

M. YVES CONTASSOT :

Nous allons essayer de nous approcher de la fin.

MME. FRANÇOISE THOMAS, ASSOCIATION « VIVRE DANS LE QUARTIER DES HALLES – MONTORGEUIL – MONTMARTRE – ST EUSTACHE » :

Concernant des propos tenus et surtout au vécu que nous avons actuellement, peut-être par des éléments perturbateurs mais qui sont très significatifs, quelle est la pénétration que vous allez tolérer aux cyclistes ?

M. YVES CONTASSOT :

Cela tombe bien, car j'ai eu une demande aujourd'hui même. Une association de cyclistes souhaite pouvoir faire du vélo partout dans le jardin. Je souhaite en débattre avec le Cabinet de Denis BAUPIN, car je ne peux pas seul évoquer cette question.

Des choses me paraissent très compliquées. Je n'imagine pas que le cours central soit utilisé par des vélos. Je pense qu'il y aura des conflits d'usage et très vite, ce sera extrêmement tendu.

(DANS LA SALLE : les deux-roues motorisés ?)

Ils sont purement et simplement interdits.

M. THIERRY LE ROY :

Puis-je prendre la parole sur ce point, car j'ai eu un contact hier après-midi avec le Cabinet de Denis BAUPIN à l'occasion des réunions que les chefs de projet tiennent périodiquement ici. Ils ont prévu d'évoquer ce sujet : est-il possible ou envisageable d'avoir des vélos dans le jardin ? Dans quelles conditions ? lors de la prochaine réunion consacrée à la voirie prévue le 23 avril sous la Présidence de Denis BAUPIN.

Je ne pense pas que les représentants de la Ville viendront à cette réunion sans s'être concertés avec vous, car cette affaire concerne le Jardin au moins autant que le vélo.

M. YVES CONTASSOT :

Tout à fait.

Je vous donne mon sentiment sur cette question. Je pense que ce n'est pas la même chose à minuit ou à 15 h un samedi. Si l'on veut être intelligent, c'est typiquement le genre d'approche qu'il faut avoir. A un moment donné, cela ne pose aucun problème de pouvoir faire du vélo sur les allées nord-sud.

Je prends régulièrement, fort tard le soir, les allées. Il n'y a personne et ce n'est pas un problème de faire du vélo, dès lors qu'on ne va pas très vite. En revanche, y aller aux heures d'affluence piétonnes du jardin me paraît être un non-sens. Donc, il faut regarder comment, sur quels axes, à quelles heures, selon quelles modalités, c'est envisageable et à quels moments c'est totalement inenvisageable. Je ne crois pas qu'il y ait une réponse binaire là non plus. Dire que c'est autorisé ou totalement interdit serait la pire des choses. D'abord, ce ne sera jamais respecté.

Je pense qu'on doit pouvoir faire vivre ensemble des gens sur un lieu et sur un espace public sans que ce soit la guerre, mais à condition que les règles du jeu soient parfaitement établies et que là aussi quelque excès soit sanctionné. Mais, cela ne peut pas être tout ou rien, car ce n'est pas respecté. Après, cela crée de la tension et de l'affrontement.

UNE INTERVENANTE :

Actuellement, tous les dimanches, une association de cyclistes passe. Ils sont gênants et dangereux pour les piétons.

M. YVES CONTASSOT :

Cela fait partie des règles du vivre ensemble qu'il faut réussir à établir, sans oublier qu'on aura 20 000 vélos supplémentaires sur l'espace public, dont un certain nombre de stations à côté du Jardin.

A 2 h du matin, cela ne pose aucun problème qu'un vélo traverse le Jardin. Si vous allez à 9 h dans le Jardin des Halles en semaine, il n'y a personne. C'est un point de vue, et on en discutera au niveau de la Ville.

M. OLIVIER PÉRAY :

Je voudrais insister sur un point. Tout à l'heure, Thierry LE ROY a abordé la question de l'interface entre le forum et le Jardin, qui devrait être réglée quand on connaîtra le lauréat ; ce que je ne crois pas.

Il y a quelque chose sur lequel on est très ferme : la surface du jardin, c'est-à-dire sur le fait des 4,3 ha.

M. YVES CONTASSOT :

C'est acté.

M. OLIVIER PÉRAY :

Qu'on ne dise pas tout le temps que c'est acté, car cela m'énerve.

On a parlé des 4,3 ha et quelque chose me pose problème, et on y reviendra sûrement plus tard. Page 12 : « entre la traversée Montorgueil Pont-neuf et la nouvelle émergence du forum, le jardin d'eau et le jardin musique doivent recevoir des flux se dirigeant vers le forum et la gare ».

Nous disons depuis très longtemps qu'entre cet axe nord-sud, Montorgueil Pont-neuf, et le bord du forum, il y a toute une partie qui aujourd'hui est considérée comme étant du jardin. Cela appartient au jardin et on dit que cela fait partie des 4,3 ha.

Si cet endroit est totalement minéralisé avec des jeux d'eau ici ou là, et destiné à recevoir de gros flux, comme indiqué ici, nous considérons que ce n'est plus un jardin. Idem pour la place René Cassin.

Qu'on veuille à ce que cet espace de jardin reste un espace de jardin, c'est-à-dire un espace où l'on peut avoir des activités de jardin, mais pas des activités de flux de transit ; ce n'est pas du tout la même chose.

Si cela devient un espace d'activité de flux de transit, ce n'est plus du jardin, et on ne se retrouve plus dans nos billes. Ce n'est pas seulement la question de l'interface, mais aussi la question de cette grosse partie de jardin. Il est très important de considérer cet espace comme restant du jardin, et on se battra pour que cela reste du jardin.

M. YVES CONTASSOT :

Olivier, d'abord il est acté qu'il n'y aura pas d'empiètement du forum sur la partie du jardin. Cela peut vous énerver qu'on le dise, mais c'est une réalité.

Vous connaissez le dessin comme moi, si tous les enfants jouent aux jeux d'eau, je ne suis pas sûr que les gens passeront tout à côté, ils auront peut-être tendance à s'écarter un peu. Il suffit d'aller voir ce qui se passe partout où l'on a mis des jeux d'eau, ils rencontrent un succès assez phénoménal.

Là encore, on ne sait pas comment cela va se passer. Aujourd'hui, il est difficile de le dire. On verra bien comment ils vont se l'approprier et comment ils vont jouer avec.

M. OLIVIER PÉRAY :

Si il y a trop de monde qui passe, on arrête les fontaines. Les gens jettent des cannettes.

M. YVES CONTASSOT :

C'est un point de vue.

M. OLIVIER PÉRAY :

Il y aura trop de monde, car on va recevoir les flux...

M. YVES CONTASSOT :

Vous avez un a priori sur le fait que les flux traversants le Jardin vont donner aux jardiniers les consignes pour couper l'eau ou non. Ce n'est pas vrai et ce n'est pas conçu ainsi.

Nous en avons suffisamment discuté, et il vaudrait mieux qu'il y ait du monde dans le jardin, sinon ce serait gênant, mais il n'est pas question de dire que les jeux d'eau s'arrêtent car du monde passe autour.

La pression des enfants et de leurs parents, probablement qu'un certain nombre habiteront dans le quartier, sera telle.., par exemple, on a ouvert par anticipation des jardins tellement la pression des résidents était forte, y compris ce soir encore ! On ne sait pas résister à la pression sociale.

Je comprends votre inquiétude, mais je pense qu'elle n'est réellement pas fondée. Nous verrons à l'usage.

M. DAVID MANGIN :

Encore une fois, vous connaissez Les Halles, comme moi, cela marche à des rythmes très différents. Encore une fois, les choses se jouent sur plusieurs fonctions à la fois et à des moments différents. Ce sont des choses qui se règlent, et si ce n'est pas le cas, il y a une décision pour améliorer les dysfonctionnements.

L'avantage d'avoir ce qui vous paraît comme une largeur relativement importante est très compensé par ce système. Effectivement, on pourra avoir en rives des jeux d'eau, des endroits tranquilles où l'on peut regarder l'enfant jouer. Sur les trois faces du triangle, on a des situations tout à fait différentes, l'une en face du carreau et c'était un endroit assez bien pour être tranquille pour être la face accessible aux jeux d'eau ; l'autre la face plus passante.

Pourquoi fait-on cette diagonale ? Ce n'est pas pour embêter le Jardin Lalanne, comme je l'ai entendu pendant trois ans, mais c'est justement pour permettre d'avoir le jardin le plus grand possible tranquille.

A partir du moment où l'on fait le choix d'ouvrir la face ouest du carreau, il y a des gens, sinon ce n'est pas la peine de le faire.

Cette diagonale, avec ce module, permet d'avoir des endroits de berges. On pourra peut-être aménager des berges sur les côtés différentes, qui soient plus jardin ou plus eau ; c'est justement ce que permettent de faire les modules, ou des modules accessibles comme des archipels dans le jeu ; ce qui permettra aussi des parcours.

Avoir cette largeur, qui n'est pas immense (7 m) et même si vous ajoutez de part et d'autre (4 m ou 5 m), vous pouvez à la fois avoir des bancs et regarder Ste Eustache, ou bavarder avec des amis à certaines heures, vous pouvez passer ou être en rive et jouer avec les enfants ou aller dans l'eau par canicule. Vous pouvez faire les trois.

En dégagant au plus direct vers la rue Montorgueil et la rue Montmartre, cela permet de faire la surface végétale la plus grande possible, sachant que les allées font partie du jardin.

MME. PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Juste pour Gisèle, une petite anecdote, j'ai eu le privilège de voir la dernière maquette de David MANGIN avec des enfants de 6 à 11 ans. David MANGIN leur a demandé où ils mettraient la tête, ils l'ont mise à quatre endroits différents, tous autant pertinents les uns que les autres.

Je trouve qu'il y a une belle mise en valeur, même si je rejoins les propos d'Olivier par rapport à la rue du Jour et à la rue Coquillière, je trouve qu'il y a une belle mise en valeur de cet endroit. Je continue de penser que côté rue Berger, ce n'est vraiment pas réussi.

Le long de la rue Berger est transformé en garage à vélos, en garage à abris de jardins un peu plus loin. Là, il ne s'y passe rien, même si j'ai l'impression qu'il y aura des jeux le long de l'allée.

Pour moi, cet endroit n'est pas bien traité. Il va vers la rue du Louvre, et c'est un axe important qui actuellement est très pauvre. Tout ce coin est vraiment glauque. Malheureusement, vous ne le rendez pas agréable, alors que de l'autre côté, vous avez vraiment fait un effort.

Je rejoins Guy sur les jardins partagés, car nous avons la même idée, et j'aimerais bien qu'il se passe quelque chose, peut-être autour de cela, je n'en sais rien. Mais en tout cas, là, un traitement est à faire.

Je continue de penser, même si c'est acté, que j'aurais plus vu le jardin de musique, comme vous le dites dans le papier avec le décor de Ste Eustache derrière, plutôt qu'avec le décor du Novotel derrière.

Pour moi, c'était beaucoup plus intéressant d'avoir cette réponse entre Ste Eustache, le jardin de musique, le conservatoire, plutôt que de l'avoir avec le Novotel et les habitants. Je vous l'avais déjà dit, et je suis désolée de le redire.

Ou bien vous traitez le Novotel pour qu'il devienne une œuvre d'art, mais pour l'instant, ce n'est pas le cas, nous sommes bien d'accord !

Je rejoins les propos de M. CONTASSOT sur les parents, nous sommes tous différents. Je peux vous dire que dans le Jardin Lalanne, mes propres enfants et beaucoup d'autres enfants ne demandaient qu'une seule chose, surtout de ne pas les mettre avec les animateurs. Ils souhaitaient être libres et surtout ne pas avoir le petit foulard qui dictait des consignes. Il y a aussi ces parents-là et ces enfants-là, je tiens à le dire.

Dernière petite chose, toujours pour le jardin de musique. Pour moi, et je rejoins les propos d'Olivier, il est une croisée de flux.

Que le jardin d'eau soit une croisée de flux ne me gêne pas, si les gens se font arroser non plus, au contraire, mais là où il y aura de la musique, des choses un peu paisibles et reposantes, je trouve dommage qu'il soit vraiment dans deux axes de flux que sont la rue Berger et l'axe nord-sud.

M. YVES CONTASSOT :

Attention, on a le droit de faire de la musique ailleurs que dans un kiosque.

MME. PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Ce sera un lieu particulier.

M. YVES CONTASSOT :

Ce n'est pas aussi évident que cela. Je ne suis pas certain que selon la nature de la musique que l'on a envie de faire, on aille forcément au même endroit.

Si l'on a envie de jouer du violon pour vraiment se faire plaisir d'abord, et éventuellement à un petit public, on va trouver un endroit plutôt tranquille. Si l'on a envie d'avoir une fanfare (et il y en a de plus en plus), on a envie d'avoir du public, donc on sera plutôt dans un endroit passant.

Attention de ne pas imaginer à la place de ceux qui vont faire. Qu'il y ait des lieux passants et des lieux plus calmes pour faire de la musique, chacun s'organisera.

MME. PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais je vous rappelle que dans le texte le rapport avec le conservatoire est assez présent.

M. YVES CONTASSOT :

Avoir des ados qui vont au conservatoire mais qui jouent dans des fanfares...: ce n'est pas automatique.

Attention à ne pas figer les choses à la place des autres ; c'est toujours un peu inquiétant.

M. DAVID MANGIN :

Très rapidement, il y a plusieurs options sur la rue Berger, que l'on pourra montrer quand vous voulez. Cela fait partie de la discussion générale sur les options de jeux. En tout cas, nous en avons imaginé deux, une plus costaud et plus construite, et une « salon de jeux » qui est la solution de base.

Il y a la réduction de la surface des locaux de la DPJEV, sur laquelle nous avons travaillé avec les parcs et jardins, l'idée de pouvoir planter sur la rue Berger en prolongeant les 8 arbres, les alignements côté façade, et peut-être que les gens des terrasses ne seront pas très contents. Il y a des évolutions possibles, mais surtout à statuer sur ce que l'on veut.

Des gens sont pour faire des choses plus construites qui pourraient être des jeux d'ados, mais à ce moment-là on estimerait que l'on fait une façade pas assez jardin et pas assez végétale.

Ces deux options sont dessinées, on peut les montrer sans problème. Encore une fois, c'est un équilibre général sur l'ensemble de la programmation qu'il faut discuter avec des options. Ce n'est pas extensible.

Je suis assez à l'aise sur l'histoire du jardin de musique. Tout dépend de l'endroit où vous mettez le kiosque. Si l'on ne veut pas avoir de passage, comme on est de plain-pied quand on sort, alors que de l'autre côté, il y a le décaissé du Jardin Lalanne, que l'on réutilise pour pouvoir faire ces jeux d'eau, on peut passer soit le long du futur bâtiment, soit dans d'autres endroits, cela dépendra où l'on installera les bancs et où l'on met le kiosque.

Soit on fait une vraie aire qui retrouve certaines fonctions de la place René Cassin ; soit on la rend plus passante en misant sur le fait que, selon les musiques, les heures, cette aire servira un jour à faire du théâtre, un jour à faire des spectacles du conservatoire. On peut avoir une souplesse d'utilisation.

Il est intéressant dans le projet d'échanger là-dessus, et on peut même faire deux kiosques qui se répondraient. Le fond de scène n'est pas le Novotel.

J'ai depuis longtemps la solution pour le Novotel, il faut le démolir et reconstruire un bâtiment à 50 m !

(DANS LA SALLE : nous sommes tous d'accord !)

Nos petits-enfants pourront le faire, quand les choses évolueront. Le fond de scène, ce sera le nouveau bâtiment, peut-être celui-ci va-t-il régler une partie du problème du rapport au Novotel par son attractivité même ou par sa volumétrie. Cela fait partie de ce que l'on appelle l'interface qu'il faudra régler. Quand on aura le bâtiment, qu'importe que le conservatoire soit là ou de l'autre côté, d'une certaine manière, je ne pense pas qu'il faille changer la disposition des choses pour les raisons de flux et d'usages, telles qu'on essaie de les régler.

M. YVES CONTASSOT :

En attendant de démolir le Novotel, une dernière question.

M. ALAIN LE GARREC :

Maintient-on la rue Berger en rue ou la piétonnise-t-on ? La réponse n'est pas obligatoirement la même.

A une époque, on avait imaginé de ne plus utiliser la rue Berger, telle qu'elle est. On ne peut pas dire qu'il n'y aura pas de véhicules qui s'y rendront, malheureusement, on connaît bien le problème des habitants.

Il faut peut-être poser cette question, et la réponse peut impliquer des différences. Je dis la même chose concernant la rue du Jour. Si une rue doit être maintenue, celle qui est devant le « Pied de cochon », il ne faut pas partir du principe qu'elle va être fermée, car c'est l'accès pompiers. La rue devant et sur le parvis, à ma connaissance, est aujourd'hui maintenue ; ce qui peut modifier le périmètre.

Juste un point sur la rue Berger, la question avait été posée à M. BAUPIN, concernant notamment la piétonisation de la rue Vauvilliers. Ces questions figuraient dans le projet.

M. YVES CONTASSOT :

Elles y sont toujours et là nous ne sommes plus dans le jardin, mais sur l'autre groupe.

M. ALAIN LE GARREC :

Si l'on piétonnise la rue Berger, on est en lisière du jardin de ce côté.

Dernier point, c'est l'endroit où des gens habitent. Il ne faudrait pas oublier que les terrasses peuvent poser problème aux résidents, il ne faut pas en rajouter à ce niveau-là.

M. YVES CONTASSOT :

Cela dépend comment il est géré et utilisé.

M. ALAIN LE GARREC :

Comme il y a la moitié de logements sociaux, je ne souhaiterais pas que l'on fasse du bruit au prétexte que ce sont des logements sociaux.

M. YVES CONTASSOT :

Cela dépend des règles d'usage aussi dans le jardin. De plus, il y a de nouveaux arrêtés sur le bruit de voisinage qui ont été publiés il y a peu de temps sur les émergences sonores. Ils seront appliqués.

(DANS LA SALLE : Place René Cassin, il ne gênerait pas !)

Ce n'est pas ce que dit le curé.

A ce stade, je souhaite comme l'a évoqué Thierry LE ROY précédemment, que le compte rendu soit fait très rapidement et validé pour le lundi 16 avril. Il sera mis en ligne instantanément.

Nous avons rendez-vous le 24 avril, mais l'atelier DELAUNAY n'aura pas tout à fait terminé, puisque les ados seront reçus le 27 ou 28 avril. Je vous suggère, comme j'ai envoyé également un mail sur la réouverture partielle du Jardin Lalanne, que la réunion du 24 soit réservée à ce point, et que le débat que nous aurons à la fois sur tout ce qui a été dit ce soir, c'est-à-dire qu'on essaie de le rendre le plus visuel possible, y compris sur la localisation des jeux de manière potentielle, que cela vienne quelques jours après, avec la restitution de l'atelier DELAUNAY pour qu'on boucle toute cette partie des jeux à la fois dans leur localisation, dans la fonctionnalité, dans le compte rendu de l'atelier DELAUNAY ; ce qui aura lieu un peu après.

Si l'atelier ados a lieu le 27 ou 28 avril, le temps que l'atelier DELAUNAY fasse son compte rendu, que l'équipe de David MANGIN et Philippe RAGUIN l'intègre ensuite en termes de propositions un peu fonctionnelles, il faut une dizaine de jours. Donc, autour du 10 mai, nous tiendrions cette réunion consacrée aux jeux.

D'ici le 24, nous n'avons pas le temps d'envoyer les documents avec les congés scolaires. Je propose que la réunion du 24 avril soit sur la réouverture partielle du Jardin Lalanne et des projets annexes qu'on présentera à ce moment-là, et que vers le 10 mai nous ayons un vrai débat sur l'ensemble des jeux, des fonctionnalités, des propositions DELAUNAY et aussi le débat autour de visuels et de dessins (car il sera difficile d'amener une maquette) qui intégreront le maximum des propos de ce jour.

M. DAVID MANGIN :

On pourra faire des scénarios d'occupation, décomposés en plusieurs jeux et donner des images de référence.

M. THIERRY LE ROY :

Je prends acte de vos propositions, ce qui va très bien, à mon avis, à l'état de la discussion. Nous aurons une réunion du bureau de la concertation le 3 mai, au cours de laquelle nous essaierons avec ceux qui seront là, et compte tenu de ce que vous nous dites aujourd'hui et de ce que l'on dira peut-être entre-temps, de voir comment ordonner la suite et la fin de la discussion sur les grandes questions qui restent à voir sur le Jardin : combien de réunions vous voulez faire, comment les ordonner pour qu'on ait une discussion un peu ordonnée.

Les sujets ne sont pas tous toujours mélangés, on pourrait arriver à les ordonner un peu plus.

M. YVES CONTASSOT :

Concernant René Cassin, les visions de Ste Eustache, la lisière avec le forum, ce sera plus tard, quand on aura le rendu du concours.

Pour le reste, nous avons bien dit comment les choses se mettaient en place en perspective. Il reste à le traduire y compris en termes de visuels, car j'ai bien vu tout à l'heure la discussion que vous avez eue sur les questions de planéité, etc., qu'il y a encore des choses qui peuvent donner lieu à quiproquo ou interprétation.

Sur la partie nord du jardin, notamment sur ce qui a été vu, à la fois le parvis de Ste Eustache, les éclaircissements du point de vue de la lisière, tout cela mérite d'être mis un peu sous forme de dessin pour que tout le monde comprenne ce que cela signifie. Donc, je souhaite qu'on puisse le voir assez rapidement sans rouvrir à chaque fois le débat in fine, car sinon dans six mois, on n'y arrivera pas.

Je crois que ce soir, et je m'en félicite, nous avons eu une réunion extrêmement constructive. En tout cas, je vous remercie d'y avoir participé. Si toutes les réunions avaient été comme celle de ce soir, nous aurions été beaucoup plus vite.

Merci et bonnes vacances à ceux qui partent.